

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13/06/2018**

M. MARCHAL Jean-Marc, Maire	M. DIDIER Stéphane
Mme GRILLET Mireille, 1ère adjointe,	M. DUCHANOY Patrick, **
M. BRUYELLE Raymond, 2 <sup>ème</sup> adjoint	Mme ELOY Sylvie
M. MOREL Dominique, 3 <sup>ème</sup> adjoint	Mme GALLIEN Patricia
M. DUVAL Jean-Philippe, 4 <sup>ème</sup> adjoint,	Mme GERONDI Carine
Mme BOUGIE Odile, conseillère déléguée	M. LANGERON Etienne
Mme BEAUREGARD Renée **	M. THOUVENIN Ludovic

\*Absent

\*\* Absent excusé

Le conseil municipal était convoqué à 20 h 30. Madame Renée BEAUREGARD, absente, a donné son pouvoir à Monsieur Jean-Philippe DUVAL et Monsieur Patrick DUCHANOY, absent, à Madame Patricia GALLIEN.

Madame Mireille GRILLET a été nommée secrétaire de séance.

**Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 05/04/2018**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**Modification des statuts de la CCPS : prise de la compétence « Etablissement et Exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques »**

La Communauté de Communes du Pays du Saintois (CCPS) a adopté une compétence facultative qui consiste en une politique d'aménagement numérique sur le territoire de la CCPS. Cette prise de compétence a déjà été délibérée en conseil communautaire. Cependant, pour être validé par arrêté préfectoral, il est nécessaire que chaque commune de la CCPS délibère dans les trois mois, suivant le Conseil Communautaire en date du 11 avril 2018.

Pour rappel, la Région Grand Est a engagé une délégation de service public pour la conception, l'établissement, l'exploitation, la commercialisation et le financement du Très Haut Débit (1,4 milliard d'euros pour 830 000 prises). L'objectif est bien de desservir en fibre optique 100% des abonnés résidant soit dans des locaux à usage d'habitation, soit dans des locaux à usage professionnel.

La Région Grand Est a signé un partenariat avec les 7 départements concernés : Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne, Meurthe et Moselle, Meuse et Vosges. Ce qui représentera un investissement conséquent pour les communautés de communes qui participeront au financement de cette action.

Sur le territoire de la CCPS, le nombre de foyers à raccorder est estimé à 7415 et le coût unitaire par prise à la charge de chaque EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) est désormais arrêté à 100€ net par prise.

Il est donc proposé au conseil municipal de délibérer pour approuver ou refuser le transfert de la compétence « Établissement et Exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques ».

Après délibération et vote, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le transfert de la compétence ci-dessus définie à la Communauté de Communes du pays du Saintois.

## Subventions aux associations de Ceintrey

Monsieur le maire propose que les subventions allouées les années précédentes aux associations de Ceintrey soient pleinement reconduites, avec l'introduction d'une nouvelle association « Saintois Patrimoine ».

Bien que, dans une période de contraintes financières à la fois rigoureuses et incertaines, le conseil municipal de Ceintrey, conformément aux engagements pris lors des élections municipales de 2014, pérennise son soutien aux associations du village. Il importe également de rappeler que la commune met à disposition des associations les salles nécessaires à leurs activités, ce sans aucun frais, ni de location, ni de fonctionnement, les coûts en eau, électricité, et chauffage étant assurés par la commune.

Il est inscrit au Budget Prévisionnel de 2018 un montant de subventions pour les associations qui s'élève à 7500€. Il est proposé la répartition suivante :

Associations	Subventions allouées
Les Gais Chardonnerets	150€
Sainois Patrimoine	150€
Les Pêcheurs à la ligne du Sainois	250€
Animation Rurale	900€
Familles Rurales	1600€
Entente Sportive de la Vallée du Madon (ESVM)	1600€
Foyer Rural (dont le fonctionnement de la bibliothèque)	2700€
<b>TOTAL</b>	<b>7350€</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté, décide, à l'unanimité l'attribution des subventions aux associations de Ceintrey, telles que présentées ci-dessus.

## Changement de la porte d'accès à la salle Victorin Michel

Suite aux signalements de Monsieur Etienne Langeron relatifs à l'état de dégradation et de délabrement de la porte qui permet d'accéder à la salle Victorin Michel après le hall d'accueil, le maire propose de remplacer cette porte et de solliciter plusieurs menuisiers pour faire établir des devis, dans une fourchette située entre 500€ et 1000€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté, décide, à l'unanimité, d'autoriser le maire à lancer ce bon de commande, en lui demandant de veiller à choisir le devis le plus adapté, tant sur le prix que la prestation.

## Renouvellement de l'adhésion au CAUE

L'adhésion au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et D'Environnement, outil du conseil départemental que les communes inscrites peuvent solliciter en tant que de besoin), s'élève, pour les communes déjà inscrites, - ce qui est le cas de la commune de Ceintrey depuis de nombreuses années. Notre commune comptant plus de 600 habitants, le montant de la cotisation s'élève à 200€ pour l'année 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté, décide, à l'unanimité, d'autoriser le maire à renouveler l'adhésion au CAUE pour l'année 2018.

### **Modification de la durée et du prix des concessions pour le cimetière**

En 2001, la durée d'une concession était : soit de 30 ans pour un coût de 80€ ; soit de 50 ans pour un coût de 130€.

Compte tenu de l'évolution des populations moins nombreuses à fréquenter le cimetière et aussi moins durablement, il ne semble plus opportun de garder des concessions aussi longues que la durée de 50 ans qui ne permettront peut-être plus, dans la durée, un entretien régulier des tombes. Par ailleurs il est proposé une légère hausse du coût de la concession, compte tenu des travaux qu'il faudra assumer dans le cimetière, dans les années à venir, notamment pour la réfection du bitume qui se dégrade de plus en plus.

Il est donc proposé de revenir à des durées de concessions plus maîtrisables :

- soit 20 ans pour un coût de 100€, (soit 5€ par année),
- soit 30 ans pour un coût de 150€, (soit 5€ par année).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté, décide, à l'unanimité, de valider les nouvelles durées des concessions ainsi que les coûts de location correspondants.

### **Cotisation annuelle de la commune de CEINTREY, adhérente de l'association Michel DINET**

Suite à l'attribution à l'école élémentaire de Ceintrey du nom de « Michel DINET », la commune a adhéré à l'association Michel Dinet pour une cotisation annuelle de 100€ par année civile. Il est proposé de délibérer pour acter le versement annuel de cette cotisation pour les 3 années à venir 2018, 2019 et 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté, décide, à l'unanimité, de valider l'adhésion à l'association Michel Dinet pour les années 2018, 2019 et 2020.

### **Participation aux travaux réalisés par l'AAPPMA « les pêcheurs à la ligne du Saintois »**

L'AAPPMA (Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques) « les pêcheurs à la ligne du Saintois » veille à aménager le lieu de pêche de Ceintrey pour permettre de le rendre accessible à toute personne, d'une part par la réalisation d'un accès pour les personnes à mobilité réduite et d'autre part par l'installation d'une rampe de mise à l'eau. C'est une démarche positive, dynamique et fraternelle qu'il convient de souligner.

Symboliquement le maire propose de participer quelque peu financièrement à ces travaux en versant à l'AAPPMA « les pêcheurs à la ligne du Saintois » une subvention exceptionnelle pour ces travaux d'un montant de 250€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté, décide, à l'unanimité, de valider cette subvention de 250€ au bénéfice de l'AAPPMA « les pêcheurs à la ligne du Saintois ».

### **Subvention à l'ESVM pour la remise en état du défibrillateur**

La Communauté de Communes du Pays du Saintois a mis à disposition des clubs de football situés en pays du Saintois un défibrillateur. Mireille Grillet, 1ère adjointe qui assure les formations pour l'utilisation des défibrillateurs, a constaté qu'aucune formation pour l'utilisation de ce défibrillateur n'avait été mise en œuvre au sein de l'ESVM (Entente Sportive de la Vallée du Madon). Aussi a-t-elle

pris contact avec Monsieur Jean-Pierre Pontarlier, président de l'ESVM, pour l'organisation de cette formation. Il demeure néanmoins que le défibrillateur doit être remis en état pour un coût de 258,84€.

L'ESVM regroupe 3 communes Ceintrey, Pulligny et Voinemont. Le maire de Ceintrey a écrit aux maires de Pulligny et de Voinemont pour leur demander de participer à cette remise en état du défibrillateur, ce qui est au bénéfice premier et essentiel des joueurs. Le maire de Pulligny a répondu négativement, estimant que le club pouvait utiliser ses propres fonds, oubliant que, lors de l'assemblée générale de l'ESVM qui s'était déroulée, en juin 2017, en sa présence à Pulligny, l'ESVM avait annoncé un déficit de 2800€. La maire de Voinemont n'a, pour sa part, pas répondu au courrier sollicitant une aide.

Il apparaît pourtant essentiel d'assurer la sécurité cardiaque des joueurs de l'ESVM. Aussi est-il proposé que la remise en état du défibrillateur soit totalement assurée par la commune de Ceintrey.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté, décide, à l'unanimité, de prendre en charge la remise en état du défibrillateur au bénéfice des joueurs de l'ESVM.

### **Réparation des douches du vestiaire du stade de football de Ceintrey**

Les robinets des douches situées au vestiaire du stade de football de Ceintrey commencent à être défectueux et présentent des fuites. Une première hypothèse a été posée qui consistait à remplacer les 6 robinets, soit pour un coût d'environ 1600€. Le président de l'ESVM, Monsieur Jean-Pierre Pontarlier, a fait une autre proposition qui consisterait à ne poser qu'une vanne qui permettrait le contrôle de tous les robinets.

Retenant cette seconde proposition, le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté, décide, à l'unanimité d'octroyer une subvention de 400€ à l'ESVM pour la réalisation de ces travaux.

### **Point sur le dossier ASSAINISSEMENT**

Suite à un contact téléphonique de l'Agence de l'Eau, voilà l'état de la situation du dossier :

Pour l'agence de l'eau, le dossier « Assainissement » de Ceintrey est un dossier réputé complet. Pour mémoire, ce dossier comprend à la fois les travaux d'assainissement propres à Ceintrey et les travaux mutualisés pour Ceintrey-Voinemont. Le marché ne sera notifié qu'après la signature de la convention entre Ceintrey et l'Agence de l'Eau ; la convention ne sera envoyée qu'après le 28 juin 2018. Mais rien n'empêche la collectivité d'engager dès à présent les travaux si elle dispose des financements nécessaires.

Le phasage des travaux relatifs à Ceintrey et à Voinémont se ferait sur 2019 (1ère tranche) et sur 2020 (2ème tranche). Cependant l'agence de l'eau ne pourra verser les subventions qu'à partir de 2019, avec le versement du 1<sup>er</sup> acompte soit en mars 2019, soit en octobre 2019, ce qui n'est pas encore arrêté par l'Agence de l'Eau.

Le montant des travaux tel qu'arrêté par l'Agence de l'Eau ne sera pas révisable : le taux de subvention, sur la base des montants retenus par l'Agence de l'Eau, sera de 70% pour la station d'épuration et le transfert des eaux usées communes à Ceintrey et à Voinémont, et de 60% pour le traitement des eaux claires parasites et l'extension du réseau de collecte sur Ceintrey.

Les travaux propres à Ceintrey se décomposent en deux tranches :

- Une première tranche en 2019 avec l'amélioration de la collecte (montant estimé par le cabinet d'études Berest : 395 000€, montant retenu par l'agence de l'eau : 276 000€, soit moins 30%). Tous les

chiffres sont donnés en Hors Taxe (HT). L'aide octroyée par l'Agence de l'Eau s'élèverait à 60%, soit 165 000€. Il resterait à la charge de la commune un montant de 230 000€.

Dans cette première tranche de 2019, figure également le transfert des eaux usées (montant estimé par le cabinet d'études Berest : 41 000€, montant retenu par l'Agence de l'Eau : 24 000€, soit moins 41,5%). L'aide octroyée par l'Agence de l'Eau s'élèverait à 70%, soit 17 000€. Il resterait à la charge de la commune un montant de 24 000€.

Au final, **en 2019, la charge de la commune en HT s'élève à 254 000€.**

- Une deuxième tranche en 2020 avec l'amélioration de la collecte (montant estimé par le cabinet d'études Berest : 147 000€, montant retenu par l'Agence de l'Eau : 60 000€, soit moins 59%). L'aide octroyée par l'Agence de l'Eau s'élèverait à 60%, soit 36 000€. Il resterait à la charge de la commune un montant de 111 000€.

Toujours en 2020, les travaux de transfert des eaux usées (montant estimé par le cabinet d'études Berest : 782 000€, montant retenu par l'Agence de l'Eau 545 000€, soit moins 30%). L'aide octroyée par l'Agence de l'Eau s'élèverait à 70%, soit 381 000€. Il resterait à la charge de la commune un montant de 401 000€.

Derniers travaux en 2020 pour la commune : l'élimination des eaux claires parasites (montant estimé par le cabinet d'études Berest : 125 000€, montant retenu par l'Agence de l'Eau : 124 000€). L'aide octroyée par l'Agence de l'Eau s'élèverait à 60%, soit 74 000€. Il resterait à la charge de la commune un montant de 51 000€.

Au final, **en 2020, la charge de la commune en HT s'élève à 563 000€.**

**Pour les travaux d'assainissement propres à Ceintrey, en 2019 et en 2020, un coût global en HT de : 817 000€.**

**Les travaux mutualisés communs à Ceintrey et à Voinémont, portés par Ceintrey et réalisés en 2019 :**

D'une part les travaux mutualisés de transfert des eaux usées (montant estimé par le cabinet d'études Berest : 703 000€, montant retenu par l'Agence de l'Eau: 632 000€, soit moins 11%). L'aide octroyée par l'Agence de l'Eau s'élèverait à 70%, soit 442 000€. Il resterait à la charge de Ceintrey et de Voinémont un montant de 261 000€.

D'autre part la construction de la station d'épuration (montant estimé par le cabinet d'études Berest : 669 000€, montant retenu par l'Agence de l'Eau: 669 000€). L'aide octroyée par l'Agence de l'Eau s'élèverait à 70%, soit 468 000€.

Il resterait à la charge de Ceintrey et de Voinémont un montant de 201 000€.

Toutes les dépenses étant présentées en Hors Taxe, il importe de calculer le montant de la TVA qui s'élèverait à 298 000€ pour les travaux de Ceintrey et à 274 000€ pour les travaux mutualisés, **soit un total de 572 400€** pour lequel la commune de Ceintrey envisage de faire un crédit court (sur 3 à 4 ans), le temps de percevoir les remboursements de TVA.

Pour les travaux proprement dits, les travaux de Ceintrey et les travaux mutualisés : ils s'élèvent en hors taxe et en y soustrayant l'aide de l'Agence de l'Eau à **1 279 000€**. Avec aide de l'agence non déduite, ils s'élèvent à **2 862 000€**.

Compte tenu des délais de versement des aides par l'agence de l'eau, il faudra aller vraisemblablement vers un crédit d'environ 2 000 000€ sur une durée de 20 à 25 ans, à négocier avec la banque.

**Renouvellement de la convention « mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement » avec le conseil départemental**

Dès le 27 mai 2014, le conseil municipal de Ceintrey, anticipant la relance du dossier « Assainissement », avait décidé de passer une convention d'assistance technique avec le conseil départemental de Meurthe et Moselle dans le domaine de l'assainissement (assistance pour la programmation des travaux

assistance technique réseaux et travaux, assistance gestion du service). Cette convention avait une durée de 4 ans et prendra fin le 23 juin 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté, décide, à l'unanimité, de reconduire la convention d'assistance technique relative à l'assainissement avec le conseil départemental de Meurthe et Moselle, ce à compter du 24 juin 2018.

### Dossier « Centrales Villageoises », présenté par Mireille Grillet, 1ère adjointe

La Communauté de Communes du Pays du Saintois (CCPS) et le Pays Terre de Lorraine se sont engagés dans une démarche « Territoire à Énergie Positive » (TEPos) qui vise à réduire les consommations d'énergie, la facture énergétique du territoire et à promouvoir les énergies renouvelables dont l'énergie solaire. Le projet du territoire du Pays du Saintois est de pouvoir mettre en place une centrale photovoltaïque citoyenne. Plusieurs réunions publiques ont été réalisées sur la CCPS et un groupe de travail a émergé suite à ces réunions. Il est composé principalement de citoyens de la CCPS et de quelques élus de la CCPS qui ont souhaité réfléchir sur la mise en place « d'une centrale villageoise photovoltaïque ». La centrale villageoise du pays du Saintois va se constituer en une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) qui sera composée de **citoyens**, de collectivités, d'entreprises... qui pourront soit être actionnaires ou proposer leurs toitures afin de produire de l'énergie et de revendre celle-ci.

Ce projet s'inscrit dans les objectifs de la loi relative à la transition énergétique adoptée en 2015 qui sont de réduire à 50% l'électricité d'origine nucléaire avant 2035.

Il est demandé aux membres du conseil municipal s'ils sont d'accord sur ce projet et ainsi de pouvoir proposer les toitures des bâtiments communaux (groupe scolaire, structure multi-accueil, salle socio-culturelle Victorin Michel par exemple) pour la pose de panneaux photovoltaïques et ou de devenir actionnaire de cette SCIC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté, décide, à l'unanimité d'adhérer au projet « Centrale Villageoise du Pays du Saintois » et de mettre à disposition les toitures des bâtiments publics de la commune de Ceintrey.

### Stationnement dans Ceintrey

- Rue du Mont : un arrêté d'interdiction de stationner a été pris pour garantir la sécurité des piétons sur le trottoir totalement goudronné situé sur la partie plateau de la rue du Mont.
- Rue de Nancy : un arrêté d'interdiction de stationner, limitant le stationnement à 15 minutes, a été pris pour le trottoir longeant le square situé devant l'église. Cela permet un stationnement bref pour les clients de la boulangerie tout en garantissant le passage des piétons.

Un prochain arrêté d'interdiction de stationner, limitant le stationnement à 15 minutes pour les 2 places situées devant la boulangerie, sera prochainement pris.

- Rue de Benney : le stationnement de véhicules professionnels ainsi que de véhicules en stationnement permanent devient de plus en plus important. La construction de parkings supplémentaires dans Ceintrey est une problématique majeure, mais il faut encore trouver les terrains disponibles.

### Achat d'une table de ping-pong

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier d'un jeune adolescent de Ceintrey, âgé de 12 ans qui, au nom d'une dizaine de ses camarades dans les mêmes âges, sollicite la commune pour l'installation d'une table de ping-pong dans l'espace de jeux de la commune. Il est proposé l'achat d'une table de ping-pong en béton pour en garantir durablement le maintien en état, ce dans une enveloppe financière de 1500€.

Avant l'achat et l'installation de cette table de ping-pong, Monsieur le Maire et la Première Adjointe souhaitent rencontrer ces jeunes pour les sensibiliser à une démarche citoyenne au sein de la commune qui pourrait peut-être faire émerger un conseil municipal des jeunes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté, décide, à l'unanimité l'achat d'une table de ping-pong dans le cadre d'une enveloppe financière de 1500€

### Achat d'une caméra de video-surveillance

Compte-tenu des dégradations que connaissent l'aire de jeux, les Points d'Apport Volontaires (PAV) dont 4 ont été très récemment brûlés,

Compte-tenu également du nombre de poubelles qui sont laissées près des PAV, le conseil municipal envisage l'installation d'une caméra de vidéo-surveillance, ce qui sera discuté avec le major référent «sécurité».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté, décide, à l'unanimité le principe de l'achat d'une caméra de vidéo-surveillance, charge au maire de faire les démarches nécessaires.

### Questions diverses

Madame Odile Bougie : fait le point sur le fleurissement de la commune. Certains membres du conseil municipal souhaiteraient une plus large implication des employés communaux.

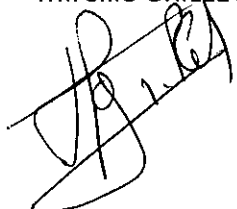
Les membres du jury (Messieurs BRUYELLE, MARCHAL, LANGERON ainsi que Mesdames BOUGIE, ELOY et GRILLET) parcourront le village le jeudi 26 juillet 2018 à partir de 18h (point de départ devant la mairie). Une demande sera faite comme l'an passé pour y intégrer les membres du conseil des sages qui le souhaiteraient.

Un bref retour a été effectué sur la réunion du 12 juin 2018 avec la gendarmerie sur la participation citoyenne et le recrutement de citoyens vigilants pour la sécurité de la commune. Avant la fin de l'année, deux nouvelles réunions seront programmées, une avec les jeunes et leurs parents, et une autre pour tout ce qui est de l'ordre de la vidéo-surveillance. Monsieur le maire reprendra attache auprès du Major de la gendarmerie pour programmer ces réunions.

Monsieur Etienne Langeron demande quand les vitres de la salle socio-culturelle seront nettoyées et s'il serait possible de nettoyer le ruisseau traversant la commune.

La séance est close à 22h 50.

Mireille GRILLET



Jean-Marc MARCHAL

